

Comment traiter les transferts 2026-2027 ?

I. DOCUMENTS A FOURNIR

❖ Transferts du Privé au Privé

1. Une fiche de changement d'établissement à imprimer sur le site de la DEEP (www.men-deep.com), à renseigner et à faire signer par l'établissement d'origine et obligatoirement par l'établissement d'accueil de l'élève ;
2. L'attestation de prise en charge à imprimer, à renseigner et à faire légaliser à la Mairie ou à la Sous-préfecture ;
3. Un modèle de demande adressée à Monsieur le Ministre, à imprimer et à renseigner ;
4. Le bulletin de notes du troisième trimestre de l'année en cours ;
5. La fiche cursus à faire imprimer dans l'établissement d'origine ou d'accueil.

❖ Transferts du Privé au Public

1. Une fiche de changement d'établissement sur le site de la DEEP (www.men-deep.com), à renseigner et à faire signer par l'établissement d'origine ;
2. L'attestation de prise en charge à imprimer, à renseigner et à faire légaliser à la Mairie ou à la Sous-préfecture ;
3. Un modèle de demande adressée à Monsieur le Ministre à imprimer et à renseigner ;
4. Le bulletin de notes du troisième trimestre de l'année en cours (La photocopie) ;
5. La fiche cursus à faire imprimer dans l'établissement d'origine ou d'accueil.

II. PROCEDURE

❖ Procédure des demandes de transfert du PRIVE au PRIVE

1. **Les originaux** de toutes les pièces du dossier doivent être scannés, au **format PDF (Moins de 500Ko)** et mis en ligne sur le site de la DEEP (www.men-deep.com) ;
2. Imprimer le reçu de la demande après le chargement des fichiers ;

NB : - Aucun dossier physique ne sera accepté à la DEEP ou dans les DRENAET

❖ Procédure de la demande de transfert du PRIVE au PUBLIC

Les dossiers physiques de transfert Privé-Public sont à déposer auprès des Correspondants Régionaux de la DEEP dans les DRENAET d'origine.

NB: Les résultats seront publiés sur le site de la DESPS